



APPEL A MANIFESTATION D'INTERET

Recrutement d'un bureau d'études chargé de réaliser les études techniques détaillées et d'assurer le contrôle des travaux d'adduction d'eau vers le site concédé au projet de la société AMANI GROUP SARLU dans la Zone Economique Spéciale pilote de Maluku

N° Avis : N°02/AMG/PAD/GNA/2024
Financement : AMANI GROUP SARLU (Maître d'ouvrage)
Date de publication : 14 février 2024
Date de clôture : 01 mars 2024

1. Le projet d'implantation, par la société AMANI GROUP SARLU, d'un parc agro-industriel à Kinshasa est un plan qui fixe des objectifs ambitieux et propose des solutions d'urgence d'une croissance soutenue de la production agroalimentaire afin de lutter contre la famine et la malnutrition lesquelles sont à l'origine de près de 45 % des décès d'enfants de moins de cinq ans dans le pays au cours des dernières années.
2. Ce projet qui sera développé dans la Ville de Kinshasa, précisément dans la Zone Economique Spéciale pilote de Maluku se donne des objectifs suivants :
 - a. contribuer au développement des activités agricoles locales ;
 - b. promouvoir la production agroalimentaire locale par la substitution des importations des produits agricoles ;
 - c. participer à la création d'emplois.
3. L'investissement du projet consiste essentiellement en l'acquisition de quatre unités de production qui s'articulent autour des activités ci-après :
 - a. la minoterie
 - b. la production des concentrés de tomate
 - c. l'extraction et le raffinage de l'huile de palme
 - d. le traitement d'eau.
4. Préalablement au montage des unités de production du projet, AMANI GROUP SARLU requiert les prestations d'un bureau d'études qui devra fournir les services suivants :
 - a. les études de faisabilité technique et financière pour l'adduction d'eau au site du projet ;
 - b. la conception détaillée du réseau d'adduction d'eau ;
 - c. l'évaluation des ressources en eau disponibles et les recommandations nécessaires pour leur exploitation ;
 - d. l'analyse des contraintes géotechniques et topographiques du site par rapport à l'adduction d'eau ;
 - e. la proposition de solutions innovantes et durables pour la maintenance du réseau d'adduction d'eau et le traitement d'eau ;
 - f. la rédaction de cahiers de charges techniques pour le recrutement d'un prestataire des travaux ;
 - g. l'assistance à la sélection des équipements et des matériaux ;
 - h. le suivi des travaux de construction des infrastructures hydriques et la réalisation des essais ;
 - i. la formation du personnel sur l'exploitation et la maintenance du réseau d'adduction d'eau.





5. Le Maître d'ouvrage (AMANI GROUP SARLU) invite les consultants (bureaux d'études) admissibles à présenter leur candidature en vue de fournir les services décrits ci-dessus. Les consultants intéressés doivent fournir les informations indiquant leurs expériences et capacités, tout en démontrant qu'ils sont qualifiés pour les prestations (documentation, références de prestations similaires, expérience de missions comparables, disponibilité du personnel qualifié, etc.).
6. Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :
 - a) être un bureau d'ingénieurs conseils en travaux de génie hydraulique ayant une expérience générale d'au moins huit (8 ans) dans le domaine ;
 - b) disposer d'une expérience avérée d'au moins huit (8 ans) dans la conduite des missions de maîtrise d'œuvre (ingénieur conseil, suivi et contrôle de travaux d'adduction d'eau) ;
 - c) présenter au moins cinq (05) références des missions similaires d'études des travaux de raccordement et d'alimentation en eau, réalisées au cours de 10 dernières années. Les références doivent fournir au minimum les données de base suivantes : (i) client : nom, adresse, personne à contacter avec numéro de téléphone, adresse électronique, (ii) nom du projet et brève description du projet (iii) emplacement du projet, (iv) taille et coût du marché, (v) durée des travaux en mois calendaires, (vi) certificats de bonne fin, etc.
 - d) disposer d'une équipe d'experts capables de travailler dans un environnement sous pression.
7. Les critères d'éligibilité, l'établissement de la liste restreinte et la procédure de sélection de Consultant (firme/bureau d'études/Cabinet) seront conformes à Loi n°17/001 du 08 février 2017 fixant les règles applicables à la sous-traitance dans le secteur privé en République Démocratique du Congo. Le Consultant sera recruté selon la méthode de sélection fondée sur la qualité technique uniquement. L'intérêt manifesté par un consultant n'implique aucune obligation de la part du Maître d'ouvrage de le retenir sur la liste restreinte.
8. Les manifestations d'intérêt écrites en langue française, doivent parvenir à l'adresse ci-dessous, de préférence par e-mail, au plus tard le **01/03/2024 à 12h00**.
9. L'ouverture des offres réceptionnées se fera le **02/03/2024 à 15h00**.

AMANI GROUP SARLU, 17 avenue Nyembo, Quartier/Socimat (réf. Haute Cour Militaire), Kinshasa/Gombe,

Téléphone (+243) 829 65 99 99

E-mail : amanigroupsarlu@gmail.com ;

Kinshasa-République Démocratique du Congo



NYEMBO ASUMANI Gad

Gérant

